

AUVERGNE > COMMENTRY 05/12/14 - 17H41

Tentative d'assassinat à Commentry : douze ans de réclusion pour le Commentryen



Cour d'assises, affaire Declercq, photo François-Xavier Gutton - François-Xavier GUTTON

La cour d'assises de l'Allier a décidé ce vendredi du sort d'un Commentryen accusé de tentative d'assassinat sur son ancienne épouse. La matinée a été consacrée aux plaidoires et aux réquisitions. Le verdict est

tombé à 16 h 40.

Relisez les temps forts de la première journée du procès ainsi que de la deuxième journée

9 h 15. Ce dernier jour de procès commence par la plaidoie de Sandrine Nolot, avocate de la victime. Elle rappelle que l'accusé « n'a pas cessé, lors de l'instruction, d'essayer de salir son ex-épouse ».

9 h 35. L'avocate détaille le harcèlement de l'accusé vis-à-vis de son ancienne femme, qu'il a nié pendant l'instruction. « Vous mentez, monsieur », lui lance la juriste. Elle rappelle aussi le jour où il se rend sur le parking du travail de la victime pour subtiliser les clés de son appartement dans sa voiture. « Ce qui est remarquable, c'est son calme, il agit naturellement », en déduit-elle des témoignages.

10 heures. Sandrine Nolot met en exergue la détermination et l'aplomb de l'accusé dans le harcèlement de son ancienne femme. Le 25 avril 2012, avant les faits, celle-ci avait fouillé son appartement de Commentry avec l'amie de son fils pour être sûre que son ancien mari ne s'y trouvait pas. Il était en fait caché dans un placard. Et avait attendu qu'elle soit seule et utilise un aspirateur pour la surprendre, la maîtriser, lui donner des gifles et la menacer d'un couteau, d'après le témoignage de la victime. « Je l'ai ceinturée pour éviter de prendre des coups, et elle est tombée contre un meuble », a-t-il expliqué mardi. Des propos repris ironiquement par l'avocate.

10 h 15. L'avocate aborde la journée du 19 mai 2012. « Vous n'étiez pas venu dans son appartement pour discuter », s'adresse-t-elle à l'accusé. Elle remarque qu'il était « calme », qu'il avait du « sang froid », qu'il a « mis à exécution un plan » et que « les coups étaient assésés pour tuer ». « Il avait la détermination de mettre fin aux jours de son ex-épouse », plaide-t-elle.

10 h 45. L'avocat général Éric Camous commence ses réquisitions en demandant au jury de ne pas condamner l'accusé à moins de quinze ans de réclusion. 11 h 05. L'avocat général explique que « les organes vitaux ont été visés : le cœur, le foie et l'arrière du dos ». Il déclare que la violence a été « totale et ultime », en rappelant que la lame du couteau a été tordue par son affrontement avec la cage thoracique de la victime.

11 h 05. L'avocat général explique que « les organes vitaux ont été visés : le cœur, le foie et l'arrière du dos ». Il déclare que la violence a été « totale et ultime », en rappelant que la lame du couteau a été tordue par son affrontement avec la cage thoracique de la victime.

11 h 25. Éric Camous décline les arguments de la préméditation. « Il a forgé ce destin avant de le mettre en exécution », s'exclame-t-il. L'avocat général retient qu'il a saisi un couteau plusieurs heures avant les faits, qu'il s'est caché dans une chambre, qu'il a appelé le téléphone fixe de la victime pour qu'elle se rende dans la pièce où il se trouvait. Il rappelle également un message que l'accusé envoie à sa cousine, peu avant les faits, où il écrit de ne pas lui en vouloir s'il fait « une connerie ».

11 h 40. L'avocat général se tourne vers la victime pour lui dire qu'elle « n'est coupable de rien, responsable de rien », en écho aux explications de l'accusé sur la raison de son acte.

12 h 10. La défense commence ses plaidoiries. Fabrice-Emmanuel Heas relève que le couple a continué d'exister après le divorce en 2009. Ils avaient des relations sexuelles, et « Erik D. était présent matériellement et physiquement » dans le nouveau foyer de son ancienne femme. Selon l'avocat, en 2012, son client a « vacillé » quand il a compris que le couple allait de nouveau casser.

12 h 25. Le 19 mai 2012, Erik D. s'est servi d'un couteau de cuisine trouvé sur place et non pas du canif de chasse qu'il portait habituellement, et avec lequel il est accusé d'avoir déjà menacé son ancienne femme. « S'il vient avec l'intention de la tuer, pourquoi ne prend-il pas ce couteau ? », se demande maître Heas. Pour l'avocat, il n'existe pas de préméditation.

12 h 35. L'avocat cite Roméo et Juliette. Pour lui, le Commenryen a voulu tuer sa femme avant de mettre fin à ses jours. Erik D. a planté son couteau dans son abdomen avant d'être maîtrisé.

12 h 45. Pour Jean-François Canis, Erik D. est un homme ordinaire. Il n'a pas un dossier judiciaire important, il n'avait pas un destin qui l'amenait un jour à se trouver dans un box d'assises, ce n'est pas quelqu'un qui n'a aucun respect des règles sociales, argumente l'avocat.

12 h 55. Jean-François Canis demande aux jurés de « penser à l'histoire familiale passée, où il n'y en a pas un qui est responsable de tout, et à l'histoire familiale future ».

13 h 10. L'avocat de la défense est convaincu « que cet homme n'a arrêté ses coups que par l'intervention de son fils et d'un de ses amis ». Il remet en cause en revanche la préméditation.

13 h 20. Selon la défense, l'instruction n'a pas prouvé qu'Erik D. avait bien appelé le téléphone fixe et tendu un guet-apens à son ancienne femme.

13 h 25. « Erik D. a retourné l'arme contre lui. Parce que vivre sans elle est insupportable », plaide Jean-François Canis.

13 h 30. L'abolition du discernement n'a pas été reconnue par les experts, « mais dans le sens commun, on est face à un homme qui ne sait plus ce qu'il fait », déclare l'avocat de la défense, reconnaissant dans les faits « le geste fou d'un homme ordinaire ».

13 h 35. Jean-François Canis affirme qu'on ne peut pas connaître les intentions de son client avant qu'il ne donne les coups de couteau. « Peut-être qu'il voulait se suicider devant elle », suppose-t-il.

13 h 40. La dernière plaidoirie est finie. L'accusé s'excuse, dit qu'il a honte, qu'il regrette. Le verdict va tomber dans l'après-midi.

16 h 40. Le Commentryen est condamné à douze ans de réclusion et à un suivi sociojudiciaire de six ans pour tentative d'assassinat.

ALLIER

AUVERGNE

10 h 45. L'avocat général Éric Camous commence ses réquisitions en demandant au jury de ne pas condamner l'accusé à moins de quinze ans de réclusion. 11 h 05. L'avocat général explique que « les organes vitaux ont été visés : le cœur, le foie et l'arrière du dos ». Il déclare que la violence a été « totale et ultime », en rappelant que la lame du couteau a été tordue par son affrontement avec la cage thoracique de la victime.

11 h 05. L'avocat général explique que « les organes vitaux ont été visés : le cœur, le foie et l'arrière du dos ». Il déclare que la violence a été « totale et ultime », en rappelant que la lame du couteau a été tordue par son affrontement avec la cage thoracique de la victime.

11 h 25. Éric Camous décline les arguments de la préméditation. « Il a forgé ce destin avant de le mettre en exécution », s'exclame-t-il. L'avocat général retient qu'il a saisi un couteau plusieurs heures avant les faits, qu'il s'est caché dans une chambre, qu'il a appelé le téléphone fixe de la victime pour qu'elle se rende dans la pièce où il se trouvait. Il rappelle également un message que l'accusé envoie à sa cousine, peu avant les faits, où il écrit de ne pas lui en vouloir s'il fait « une connerie ».

11 h 40. L'avocat général se tourne vers la victime pour lui dire qu'elle « n'est coupable de rien, responsable de rien », en écho aux explications de l'accusé sur la raison de son acte.

12 h 10. La défense commence ses plaidoiries. Fabrice-Emmanuel Heas relève que le couple a continué d'exister après le divorce en 2009. Ils avaient des relations sexuelles, et « Erik D. était présent matériellement et physiquement » dans le nouveau foyer de son ancienne femme. Selon l'avocat, en 2012, son client a « vacillé » quand il a compris que le couple allait de nouveau casser.

12 h 25. Le 19 mai 2012, Erik D. s'est servi d'un couteau de cuisine trouvé sur place et non pas du canif de chasse qu'il portait habituellement, et avec lequel il est accusé d'avoir déjà menacé son ancienne femme. « S'il vient avec l'intention de la tuer, pourquoi ne prend-il pas ce couteau ? », se demande maître Heas. Pour l'avocat, il n'existe pas de préméditation.

12 h 35. L'avocat cite Roméo et Juliette. Pour lui, le Commentryen a voulu tuer sa femme avant de mettre fin à ses jours. Erik D. a planté son couteau dans son abdomen avant d'être maîtrisé.

12 h 45. Pour Jean-François Canis, Erik D. est un homme ordinaire. Il n'a pas un dossier judiciaire important, il n'avait pas un destin qui l'amenait un jour à se trouver dans un box d'assises, ce n'est pas quelqu'un qui n'a aucun respect des règles sociales, argumente l'avocat.

12 h 55. Jean-François Canis demande aux jurés de « penser à l'histoire familiale passée, où il n'y en a pas un qui est responsable de tout, et à l'histoire familiale future ».

13 h 10. L'avocat de la défense est convaincu « que cet homme n'a arrêté ses coups que par l'intervention de son fils et d'un de ses amis ». Il remet en cause en revanche la préméditation.

13 h 20. Selon la défense, l'instruction n'a pas prouvé qu'Erik D. avait bien appelé le téléphone fixe et tendu un guet-apens à son ancienne femme.

13 h 25. « Erik D. a retourné l'arme contre lui. Parce que vivre sans elle est insupportable », plaide Jean-François Canis.

13 h 30. L'abolition du discernement n'a pas été reconnue par les experts, « mais dans le sens commun, on est face à un homme qui ne sait plus ce qu'il fait », déclare l'avocat de la défense, reconnaissant dans les faits « le geste fou d'un homme ordinaire ».

13 h 35. Jean-François Canis affirme qu'on ne peut pas connaître les intentions de son client avant qu'il ne donne les coups de couteau. « Peut-être qu'il voulait se suicider devant elle », suppose-t-il.

13 h 40. La dernière plaidoirie est finie. L'accusé s'excuse, dit qu'il a honte, qu'il regrette. Le verdict va tomber dans l'après-midi.

16 h 40. Le Commentryen est condamné à douze ans de réclusion et à un suivi sociojudiciaire de six ans pour tentative d'assassinat.

ALLIER
AUVERGNE
France / Monde

Montluçon 05/11/2015 - 12:10 Un appel à témoins lancé pour des tags sur une vingtaine de voitures



Moulins 05/11/2015 - 11:59 La Flamme de l'Arc de triomphe à Paris viendra dans l'Allier



Moulins 05/11/2015 - 09:44 Odeur suspecte cours Jaures



Moulins 05/11/2015 - 06:01 Le programme cinéma aujourd'hui



Montluçon 04/11/2015 - 21:46 Black M rassemble plus de 2.000 personnes à Athanor



Recevoir les alertes infos
Clermont-Ferrand 05/11/2015 - 12:30 Les Bons bourgeois à La Petite Gaillarde?

Montluçon 05/11/2015 - 12:10 Un appel à témoins lancé pour des tags sur une vingtaine de voitures [carte interactive]



Chargement en cours
Moulins 05/11/2015 - 11:59 La Flamme de l'Arc de triomphe à Paris viendra dans l'Allier

Clermont-Ferrand 05/11/2015 - 11:25 Concert Jazz Lempdes au Caveau-de-la-Michodière

Clermont-Ferrand 05/11/2015 - 10:38 Clermont: la Comédie soutient le cirque Romanès



Thiers 05/11/2015 - 10:01 7e tour de la Coupe de France pour Thiers
Chargement en cours...

Recevoir les alertes infos



National 05/11/2015 - 12:36 Militaire poignardé à La Défense en 2013: l'agresseur déclaré irresponsable et interné



Eco-Finances 05/11/2015 - 12:32 Grèce: la Commission européenne confirme une récession en 2015 et 2016



National 05/11/2015 - 12:24 Hollande inaugure le nouveau Pentagone à la française



Recevoir les alertes infos
National 05/11/2015 - 12:21 La Poste se lance dans la livraison de produits alimentaires
Toutes les vidéos
frais



2015 - 12:20



Arrivée de 3 millions de migrants d'ici 2017 en Europe,

selon Bruxelles
Des coups de feu cette nuit avenue Charras



2015 - 12:19



Les élections régionales en France: mode d'emploi

urs...

Rixe de Clermont/Aubière : le préfet Michel Fuzeau fait le point



Les gendarmes déploient d'importants moyens autour des camps de gens du voyage



Opération de gendarmerie d'envergure à Riom



Rixe à Aubière : perquisition dans deux campements de gens du voyage



La fête est finie : les forains plient bagages

Inscrivez-vous
à nos fils RSS
Abonnez-vous
à notre newsletter
Découvrez nos offres
d'abonnement web
Télécharger votre
édition en PDF
La Montagne sur
tablettes et mobiles
Régions
Auvergne
Limousin
Départements
Allier (03)
Cantal (15)
Corrèze (19)
Creuse (23)
Haute-Loire (43)
Puy-de-Dôme (63)
Villes
Moulins
Montluçon
Vichy
Aurillac
Mauriac
St Flour

Brive
Tulle
Ussel
Aubusson
Guéret
Le Puy
Brioude
Clermont-Ferrand
Issoire
Riom
Thiers
Ambert
Vidéos
Auvergne
Limousin
France-Monde
Actualités
National
Faits divers
International
Editorial
Politique
Eco-Finance
Environnement
Insolite
People
Santé-Beauté
Multimédia-Techno
En images
Infos animées
Sports Auvergne
Rugby
Football
Basket
Handball
Athlétisme
Cyclisme
Auto-Moto
Tennis
Autres sports
Sports Limousin
Rugby
Football
Basket
Handball
Athlétisme
Cyclisme
Auto-Moto
Tennis
Autres sports
Sports France-Monde
Rugby
Football
Basket
Handball
Athlétisme

Cyclisme
Auto-Moto
Tennis
Autres sports
Résultats et classements
Rugby : Top14
ProD2
Féd.1
Féd.2
H-Cup |
Football : L1
L2
National
CFA
CFA2
DH |
Basket : ProA
ProB
Ligue Féminine |
Handball |
Volley
Loisirs
Musique
Livres-BD
Mode-shopping
Brico-jardin-déco
Cuisine
Vie pratique-conso
Actus médias
Cinéma
Agenda
Pratique
Programmes TV
Jeux
Guides en ligne
Résultats d'examens
Hors-séries
Annonces
Emploi
Immobilier
Automobiles
Officielles
Avis de décès
Le Journal
Feuilleter
Journal PDF
Mobiles-Tablettes
Abonnements papier
Abonnements web
Revue de presse pro
Contacts
Publicité
La boutique
Le Groupe Centre-France



© Groupe Centre France - Tous droits réservés - Mentions Légales